



SYNDICAT CANADIEN
DES COMMUNICATIONS,
DE L'ÉNERGIE ET DU PAPIER 

SECTION LOCALE 6001

PROCÈS-VERBAL

Assemblée spéciale de fondation

Tenue à l'Église St-Georges (en face du 600 Jean-Talon), Montréal
Mardi, le **27 mai 2008 à 18 h**

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture de la politique anti-harcèlement du SCEP
3. Mots de Michel Ouimet, vice-président exécutif du SCEP, et de Line Brisson, directrice nationale du SCEP
4. Élections :
 - président;
 - secrétaire-trésorier / archiviste;
 - coordonnateur;
 - coordonnateur CLSS
5. Assermentation des élus
6. Adoption des statuts et règlements
7. Adoption du budget provisoire (achat du mobilier, loyer)
8. Varia
9. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée

John Caluori, représentant national du SCEP-Québec, se présente aux participants et leur explique qu'il a été mandaté pour piloter le projet de création et mise en place des sections locales (SL) suite à la fusion ACET-SCEP.

M. Caluori indique que la présente assemblée vise essentiellement deux (2) choses : élire l'exécutif et adopter les statuts et règlements de la SL 6001. Il explique que les statuts et règlements constituent un contrat entre les membres et leur SL sur les services à rendre et visent à définir le mode de fonctionnement de la SL.

M. Caluori présente ensuite les représentants du bureau du SCEP-Québec présents à l'assemblée, à savoir : Line Brisson, directrice nationale, Michel Ouimet, vice-président exécutif et Myriam Germain, représentante nationale responsable de la SL 6001.

Il énonce que comme il s'agit de l'assemblée de fondation de la SL 6001, il présidera l'assemblée jusqu'aux élections où il cédera la présidence de l'assemblée à Myriam Germain, présidente des élections, qui présidera à son tour la réunion jusqu'à ce que le bureau direction de la SL 6001 soit officiellement élu.

John Caluori explique que les votes seront pris à main levée à l'exception, des élections qui seront tenues par vote secret. Il décrit ensuite la façon d'intervenir pendant l'assemblée et demande qu'une personne propose l'ouverture de l'assemblée. Hugues Perreault propose l'**ouverture de l'assemblée** et Marc Rousseau appui la proposition. **La proposition est adoptée.**

M. Caluori souligne la présence d'une nouvelle membre. Cette dernière doit d'abord être acceptée par l'assemblée générale afin qu'elle puisse prendre part à la réunion. John Caluori propose donc **que Christine Girard soit admise comme membre** et Sophie Girard le seconde. **La proposition est adoptée.**

2. Lecture de la politique anti-harcèlement du SCEP

M. Caluori lit la politique anti-harcèlement du SCEP et informe les membres présents qu'il sera responsable des plaintes pour cette assemblée.

3. Mots du vice-président exécutif et de la directrice nationale

Michel Ouimet, vice-président exécutif du SCEP, se dit extrêmement fier d'être là suite à la plus grande fusion réalisée depuis les quinze dernières années. En tant qu'ancien technicien chez Bell et, après plusieurs années de cohabitation

avec l'ACET, voir le projet de fusion se réaliser est un rêve qui se concrétise. Il indique que dans le passé, avant son entrée en poste, il y a eu de nombreux maraudages. Pour sa part, il a préféré travailler de façon différente afin de rétablir la confiance. Des rapprochements évidents ont eu lieu avec tout ce qui s'est passé chez Bell (coupure des avantages sociaux, création de Aliant, l'accréditation des techniciens de Bell West, etc.) chaque organisation avait besoin l'une de l'autre.

Par conséquent, il indique que la fusion était le meilleur moyen pour protéger et améliorer les conditions de travail des employés. Il en profite pour remercier Line Brisson et Gertrude Gagnon, du comité de fusion, qui étaient bien sensibles à l'importance de fusionner ainsi que les présidentes de district de l'ACET.

Il souligne que la SL 6001 est la plus grosse section locale « ACET » et se situe au 3^e ou 4^e rang au Québec. Il explique aux membres présents qu'ils auront des décisions importantes à prendre lors de cette assemblée, à savoir : élire leur exécutif pour un mandat de trois (3) ans et voter l'adoption des statuts et règlements de la SL. Il souhaite bonne chance aux gens qui seront candidats aux élections et remercie les membres présents d'être venus.

En terminant, il précise que dans la structure du SCEP le membre est au premier rang puis vient la section locale à qui il peut s'adresser. Si cela ne fonctionne pas, il peut ensuite contacter le représentant national puis Line Brisson et Michel Ouimet. M. Ouimet demande aux gens d'être patients et précise que beaucoup de travail a déjà été accompli depuis la fusion en octobre 2007. Il souligne qu'il ne reste plus que deux (2) SL à fonder (élire l'exécutif et faire voter les statuts et règlements).

Line Brisson, directrice nationale SCEP, prend brièvement la parole pour remercier les personnes qui se sont déplacées pour participer à la réunion. Elle demande aux gens d'être patients puis leur rappelle qu'ils ont leur mot à dire et réitère l'importance qu'ils s'impliquent. Elle souhaite bonne chance à tous ceux et celles qui vont se présenter aux élections.

John Caluori explique que pendant la période de transition suivant la fusion, un comité exécutif intérimaire composé d'anciens représentants de l'ACET, Jean-Stéphane Mayer, Sophie Girard et Marc Rousseau, a veillé à l'élaboration des statuts et règlements et du budget en vue de la mise en place de la SL 6001.

4. Élections

John Caluori informe les membres présents à l'assemblée que Myriam Germain sera la présidente d'élections et qu'elle présidera la suite de l'assemblée jusqu'à l'assermentation des élus. Mme Germain explique son rôle, la procédure d'élection et rappelle que la période des mises en candidature a eu lieu du 11 au

25 mai 2008. Elle indique avoir reçu plus d'une candidature pour les postes de président, secrétaire-trésorier / archiviste, coordonnateur et coordonnateur CLSS. Elle précise que, pour être admissible à briguer un poste, les personnes en nomination doivent être présentes à l'assemblée.

Myriam déclare **Sophie Girard élue par acclamation au poste de vice-présidente** n'ayant reçu qu'une seule mise en candidature à ce poste.

Mme Germain indique que les personnes mises en candidature au poste de président sont : Gilles Delcourt et Jean-Stéphane Mayer. Les deux (2) candidats sont invités à faire une brève présentation indiquant pourquoi ils sollicitent l'appui des gens pour ce poste et faisant état de leur expérience.

Myriam Germain déclare la période d'élections ouverte. John Caluori demande s'il y a objection à ce que les boîtes de scrutin pour le poste de président soient laissées ouvertes jusqu'à 19 h 10 comme certaines personnes au travail ont manifesté leur intention de venir voter pendant leur pause. Il n'y a pas d'objection.

Résultats pour le poste de président :

75 personnes ont votées.

Jean-Stéphane Mayer : 63 votes. **Élu à la majorité.**

Gilles Delcourt : 12 votes.

Mme Germain invite Jean-Stéphane Mayer et Sophie Girard à prendre place à l'avant.

Myriam Germain indique que les personnes mises en candidature au poste de secrétaire-trésorier / archiviste sont : Luckny Guerrier et Marc Rousseau. Les deux (2) candidats sont invités à faire une brève présentation indiquant pourquoi ils sollicitent l'appui des gens pour ce poste et faisant état de leur expérience.

Myriam Germain déclare les élections ouvertes.

Résultats pour le poste de secrétaire-trésorier / archiviste :

59 personnes ont voté sur 80 personnes admissibles.

Marc Rousseau : 49 votes. **Élu à la majorité.**

Luckny : 10 votes.

Myriam Germain indique que les personnes mises en candidature au poste de **au poste de coordonnateur** sont : Gilles Delcourt et Hugues Perreault. M. Delcourt avise l'assemblée qu'il retire sa candidature. Mme Germain déclare donc **Hugues Perreault élu par acclamation au poste de coordonnateur** puisqu'il devient ainsi le seul candidat en lice.

Myriam Germain indique que les personnes mises en candidature au poste de coordonnateur CLSS sont : Eduardo Rojas et Christine Soucy. Les deux (2) candidats sont invités à faire une brève présentation indiquant pourquoi ils sollicitent l'appui des gens pour ce poste et faisant état de leur expérience.

Résultats pour le poste de coordonnateur CLSS

51 personnes ont voté sur 80 personnes admissibles.

Christine Soucy : 31 votes. **Élue à la majorité.**

Eduardo Rojas : 20 votes.

Myriam Germain demande qu'une personne propose la **destruction des bulletins de vote**. Chantal Éthier soumet la proposition et Rachel Emond l'appui. **La proposition est adoptée.**

5. Assermentation des élus

Michel Ouimet assermente les premiers dirigeants de la SL 6001. Il les déclare élus et assermentés.

John Caluori remet alors le micro à Jean-Stéphane Mayer, président de la SL 6001, qui va présider et poursuivre la tenue de l'assemblée avec le comité de direction nouvellement élu. Personne ne s'objecte à ce que M. Caluori demeure présent pour donner un coup de main au besoin.

6. Adoption des statuts et règlements

Jean-Stéphane Mayer rappelle que les statuts et règlements sont affichés depuis un (1) mois. Il fait deux (2) propositions aux membres présents à l'assemblée : (i) lire en entier le document ou, (ii) faire un survol du document. L'option du survol est alors retenue par la majorité des gens présents.

Ensuite, il fait adopter et voter chapitre par chapitre les statuts et règlements de la SL 6001 en passant préalablement en revue chacun des changements effectués suite aux recommandations du bureau national du SCEP à Ottawa et en répondant aux questions des membres présents.

Le comité exécutif propose d'adopter le chapitre I. Martin Bélanger seconde la proposition. **Le chapitre I est adopté.**

Le comité exécutif propose d'adopter le chapitre II. Christine Gérard appuie la proposition. **Le chapitre II est adopté.**

Jean-Stéphane Mayer propose d'adopter le chapitre III. Frédérique Lajoie appuie la proposition. **Le chapitre III est adopté.**

Jean-Stéphane Mayer propose d'adopter le chapitre IV. Benoit Amesse appuie la proposition. **Le chapitre IV est adopté.**

Jean-Stéphane Mayer propose d'adopter le chapitre V. Cynthia Herrera appuie la proposition. **Le chapitre V est adopté.**

Jean-Stéphane Mayer propose d'adopter le chapitre VI. Chantal Éthier appuie la proposition. **Le chapitre VI est adopté.**

Jean-Stéphane Mayer propose d'adopter le chapitre VII. Daniel Dégagné appuie la proposition. M. Hebert soumet un **amendement** à l'**article 35.01 Élections des délégués en chef du chapitre VII**, il propose que l'article se lise comme suit : « *Les délégués en chef sont élus par les membres en assemblée générale.* » Benoit Amesse appuie la proposition d'amendement. Après discussions, Martin Bélanger soumet un **sous-amendement**, il propose que l'article 35.01 se lise comme suit : « *Les délégués en chef sont élus par les délégués syndicaux.* ». Chantal Éthier appuie le sous-amendement. M. Hébert est d'accord avec le sous-amendement qui est démocratique car pour lui l'important est que la dernière phrase de l'article « *Le comité exécutif se réserve le droit de nommer un délégué au poste de délégué en chef* » soit retirée.

L'assemblée passe successivement au vote sur la proposition initiale, l'amendement puis le sous-amendement soumis pour le chapitre VII. La proposition initiale de Jean-Stéphane Mayer d'adopter le chapitre VII tel quel est défaite. La proposition d'amendement soumis par M. Hébert est également défaite. Le sous-amendement proposé est adopté. Donc, **le chapitre VII amendé est adopté** et l'article 35.01 des statuts et règlements de la SL 6001 est modifié et se lira maintenant comme suit :

« 35.01 ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS EN CHEF

Les délégués en chef sont élus par les délégués syndicaux. »

Jean-Stéphane Mayer propose d'adopter le chapitre VIII. André Prévost appuie la proposition. **Le chapitre VIII est adopté.**

Jean-Stéphane Mayer propose d'adopter le chapitre IX. Daniel Dégagné appuie la proposition. **Le chapitre IX est adopté.**

Jean-Stéphane Mayer propose d'adopter le chapitre X. Cynthia Herrera appuie la proposition. **Le chapitre X est adopté.**

Jean-Stéphane Mayer propose d'adopter le chapitre XI. Frédérique Lajoie seconde la proposition. **Le chapitre XI est adopté.**

Jean-Stéphane Mayer propose d'adopter l'annexe 1 des statuts et règlements. Christine Girard appuie la proposition. **L'annexe 1 des statuts et règlements est adoptée.**

Les statuts et règlements de la SL 6001 sont maintenant adoptés.

7. Adoption du budget provisoire (achat du mobilier, loyer)

Marc Rousseau, secrétaire-trésorier / archiviste de la SL 6001, présente le budget préliminaire allant de juin à décembre 2008 ainsi que le rapport des états financiers couvrant la période de janvier 2008 à mai 2008.

Marc Rousseau propose l'adoption du rapport des états financiers couvrant la période de janvier 2008 à mai 2008. Josée Leroux seconde la proposition.

Il commente les dépôts et dépenses présentés sur le document « Rapport des états financiers – Section Locale 6001 » et répond aux questions des membres présents à l'assemblée, voici un bref aperçu des points couverts, des questions soulevées et des réponses :

- Loyer : plusieurs locaux ont été visités. Par exemple, le coût d'un local situé sur la Plaza est exorbitant. Le local choisi situé au coin Iberville/St-Joseph est monétairement viable, permet de grandir et est accessible (à 4,9 km de la Tour Jean-Talon). La majorité du temps les responsables de la SL vont se déplacer. Sinon, les billets d'autobus seront payés aux membres.
- **Q** : Y aurait-il eu moyen de partager un local avec une autre SL?
R : D'une part, nous sommes uniques à la Tour Jean-Talon. Par ailleurs, la location d'un local au Centre-ville est très coûteuse. À l'emplacement choisi, nous disposons du nombre de bureaux dont nous avons besoin et le prix de location est au niveau du marché. Un autre avantage de cet emplacement : les archives du SPVM sont situées dans cet édifice donc il s'agit d'un lieu hautement sécurisé.
- Assurance : Marc Rousseau explique que seule *La Capital* accepte d'assurer les syndicats.
- Service téléphonique : il s'agit d'un système de base pour débiter afin de dépenser le moins possible.
- Marc souligne que les dépenses effectuées ont été encourues après une analyse minutieuse des soumissions reçues de divers fournisseurs.

Les gens passent au vote. **Le rapport des états financiers couvrant la période de janvier 2008 à mai 2008 est adopté.**

Marc Rousseau propose l'adoption du budget préliminaire (juin à décembre 2008). Christine Lévesque seconde la proposition. Il commente le budget préliminaire (juin à décembre 2008) et répond aux questions soulevées par les membres présents. Il précise que les frais de représentation et ceux des contacts sur place constituent une estimation pour cette première année de roulement. Selon les prévisions budgétaires, l'année se soldera avec un surplus estimé à 57 830 \$ car la SL fait très attention à son niveau de dépense. Jean-Stéphane Mayer précise que l'année 2009 étant une année de négociation, il y aura plus de frais. Il indique également que si le surplus devient important, des conseils seront obtenus afin de faire fructifier les avoirs de la SL par des investissements sécuritaires et non à risque.

Les gens passent au vote. Le budget préliminaire (juin à décembre 2008) est adopté.

8. Varia

Jean-Stéphane demande aux membres présents à l'assemblée s'il y a d'autres sujets dont ils souhaiteraient traiter. Il n'y en a pas.

9. Levée de l'assemblée

Jean-Stéphane Mayer propose la **levée de la première assemblée de la section locale 6001**. Raymond Thibert appuie la proposition. **Adoptée.**

Président

Secrétaire-trésorier / archiviste